

Prêtres pédophiles aux Etats-Unis : l'alerte de Louvain fut ignorée

MŒURS Les suites du rapport sur les 301 abuseurs de Pennsylvanie

► L'un des prêtres prédateurs visé par le rapport d'enquête publié en Pennsylvanie avait été dénoncé par le Collège américain de Louvain.
► Son évêque ignore cet avertissement.

Le rapport de 1.346 pages publié mardi et établissant que 301 prêtres pédophiles avaient sévi depuis des

décennies en Pennsylvanie (Etats-Unis), y faisant plus de 1.000 victimes, renseigne que l'un d'eux avait également sévi en Belgique durant sa formation à la prêtrise au Collège américain de Louvain.

Labbé Albert Libertore, aujourd'hui âgé de 54 ans, avait suivi en 1989 et 1990 des cours de théologie au Collège américain.

Cette institution religieuse, créée en 1857 pour former des missionnaires belges envoyés aux Etats-Unis était devenue un centre de formation pour prêtres américains. Il fut fermé en 2011

et est depuis une résidence universitaire.

Retour à Louvain

Labbé Libertore, devenu vicaire à Pinston après son cursus à Louvain, y revint de juillet 1993 à juin 1995 pour y suivre une formation complémentaire lui permettant, à son retour aux Etats-Unis, de devenir directeur des vocations du diocèse de Scranton, là où en novembre 1996 l'évêque Timlin fut pour la première fois informé des relations sexuelles que Libertore entretenait avec un adolescent de 14 ans auquel il offrait des ca-

deaux, l'emmenait en voyage et le faisait boire. L'évêque classa ce dossier « sans suite et confidentiel ».

Albert Libertore revint plusieurs fois à Louvain. Lors de son dernier séjour à la fin 2002, il fut aperçu par un séminariste dans sa chambre en compagnie d'un grand adolescent non identifié. Il était en outre en état d'ébriété. Le Collège américain de Louvain fit rapport à M^{re} Timlin qui renvoya l'affaire à une « évaluation » qui n'eut jamais lieu.

Le diocèse condamné

En 2004, le diocèse reçut deux plaintes établissant que Libertore avait violé deux adolescents. Il fut arrêté et poursuivi par le procureur du comté de Lackawanna, et ensuite par un tribunal de New York. Il écopa de deux peines de 5 ans de mise à l'épreuve dont le non-respect entraîna son incarcération. La procédure civile engagée contre l'Eglise de Pennsylvanie déboucha sur l'octroi à l'une des victimes d'une indemnité de 3 millions de dollars.

Libertore fut réduit par le Vatican à l'état laïque. ■

MARC METDEPENNINGEN

le rapport Plus de 1.000 enfants victimes de prêtres pédophiles

Une enquête des services du procureur de Pennsylvanie publiée mardi a mis au jour des abus sexuels perpétrés par plus de 300 « prêtres prédateurs » et couverts par l'Eglise catholique de cet Etat, dont ont été victimes au moins mille enfants.

Le rapport final, qui a été rédigé par un jury populaire auquel avaient été soumises les conclusions de l'enquête, indique que « quasiment tous les cas » allégués sont aujourd'hui frappés par la prescription et ne peuvent être poursuivis pénalement. Deux prêtres ont néanmoins été inculpés, l'un pour des agressions sexuelles répétées sur plusieurs enfants, dont les plus récentes remontent à 2010. Même s'ils ne sont plus passibles de poursuites, les jurés ont également choisi de rendre publics les noms de dizaines d'hommes d'Eglise accusés de pédophilie par des éléments de l'enquête.

Le rapport évoque des agressions sexuelles

dont certaines victimes présumées avaient moins de dix ans. Ce n'est pas la première fois qu'un jury populaire publie un rapport dévoilant des cas de pédophilie au sein de l'Eglise catholique américaine, mais jamais une enquête n'avait révélé autant de cas. « Des prêtres violaient des petits garçons et des petites filles et les hommes d'Eglise qui étaient leurs responsables n'ont rien fait. Durant des décennies », ont écrit les membres du jury dans le rapport publié mardi.

Les abus n'ont pas disparu

Les jurés disent « reconnaître que beaucoup de choses ont changé (au sein de l'Eglise catholique) ces quinze dernières années » mais soulignent que les deux inculpations montrent que « les abus d'enfants au sein de l'Eglise n'ont pas disparu ». Malgré des réformes institutionnelles, « les hauts respon-

sables de l'Eglise ont le plus souvent échappé à leurs responsabilités », poursuit le rapport.

Des évêques et des cardinaux « ont, pour l'essentiel, été protégés. Beaucoup, dont certains sont nommés dans ce rapport, ont été promus. Tant que cela ne change pas, nous pensons qu'il est trop tôt pour réformer le chapitre des scandales sexuels de l'Eglise catholique. » Le jury formule plusieurs propositions de réforme, notamment une modification des textes de loi pour allonger le délai de prescription, au pénal et au civil, et restreindre le champ des accords de confidentialité, auxquels l'Eglise catholique a eu fréquemment recours, d'après l'enquête. Selon l'organisation Bishop Accountability, 6.721 prêtres ont été accusés d'abus sexuels aux Etats-Unis pour des faits présumés inclus dans la période allant de 1950 à 2016. La même association estime à 18.565 le nombre d'enfants victimes de ces agissements. (afp)